Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 199

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 199 19 octobre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre-Antoine Goy
Serge Maret
Bruno Pellaud

199

Domaine public

Les âmes généreuses

Dans cet interminable débat que la gauche ne cesse d'engager sur elle-même, sur le sens de son action, sur la définition de ses objectifs, sur les rapports (ou les non-rapports) qu'elle entretient avec d'autres partis, Claude Roy, dans un article déjà ancien du « Nouvel Observateur », s'était exprimé : les hommes de gauche sont des âmes généreuses.

Ce n'est certes pas une attitude appartenant à des catégories politiques répertoriées. La politique relève en effet bien davantage de la raison, du possible, de la prudence, voire du cynisme.

Le vote récent du Grand Conseil neuchâtelois relatif à l'octroi du droit de vote aux étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement et domiciliés depuis cinq ans dans le canton, est une excellente illustration de la difficulté de concilier la générosité du geste — et du vote — avec les besoins de la Realpolitik.

Les étrangers, leur présence et leur intégration, continueront à alimenter durablement les polémiques. Les débats publics ne manqueront pas d'en être affectés.

Quelles que soient les bonnes ou mauvaises raisons de ceux qui parlent haut et fort en faveur d'une politique de stabilisation, qui revendiquent ou demandent des réductions, qui pensent contingents et unités, leur argumentation passionnée prend appui sur un fond d'irrationnel qui renforce le climat d'intolérance qui empoisonne la vie politique depuis quelques années.

Face à cette dégradation de la situation, le remède n'est pas évident. Le législatif neuchâtelois en propose un. Il faut s'y arrêter. Car il tranche avec la bourgeoise prudence de la majorité politique de ce pays.

D'abord un principe. Que ceux qui subiront les lois puissent s'exprimer à leur égard.

Ensuite une constatation. Le dévelopement économique est une œuvre collective qui postule une égalité de traitement, même politique, de tous ceux qui y contribuent.

Il n'est pas indifférent que ce geste tout symbolique, empreint de générosité et de tolérance, touche à l'exercice du principe démocratique par excellence : le droit de vote. Voilà la discussion éloignée des terrains sinueux des chiffres et des pourcentages. Le dialogue ne tourne plus autour de mesures négatives ; il s'oriente vers l'examen de propositions positives.

Dans le débat confédéral, il est aussi important qu'une telle attitude vienne de Suisse romande. Elle témoigne d'une santé certaine des institutions et d'une capacité offensive qu'on croyait affaiblie depuis les initiatives contre l'emprise étrangère.

La tradition humanitaire de la Suisse y trouvera mieux son compte en acceptant de prendre en considération un postulat qu'aucun parlement étranger — probablement — ne saurait admettre. Pourtant, n'est-ce pas, tout un climat conduisait à penser que la retenue valait mieux : « Surtout ne pas choquer l'opinion publique. Vous avez raison. Mais pour l'instant, il vaut mieux ne pas souffler sur le feu. » C'était l'avis du Conseil d'Etat neuchâtelois. Ce ne fut pas celui du Grand Conseil, bien inspiré.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Exportation d'armes : ce n'est qu'un début ; p. 3 : le carnet de Jeanlouis Cornuz ; pp. 4/5 : Fribourg au rythme de la photochimie ; pp. 6/7 : Pont-des-Sauges : avec les bénédictions de la Municipalité ; p. 7 : la semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 8 : télévision : pirates des temps présents.